

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 24 septembre  
2008 tenue à l'école Saint-Joseph à 19 h 30**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Joseph tenue à l'école Saint-Joseph le vingt-quatre septembre de l'an deux mille huit à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Treize parents sont présents à l'assemblée.

**OUVERTURE ET  
MOT DE  
BIENVENUE**

Monsieur Christian Leclerc, président du conseil d'établissement, remercie les parents de s'être déplacés. Le directeur d'école souhaite la bienvenue aux parents présents et présente les membres de l'équipe-école.

**NOMINATION  
D'UNE OU D'UN  
SECRÉTAIRE  
D'ASSEMBLÉE**

AG-75-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Louise Filion,  
QUE madame Lina Bilodeau soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

AG-76-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Danielle Côté,  
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU --  
-SEPTEMBRE 2007**

AG-77-08- IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine  
St-Laurent,  
QUE le procès-verbal du 26 septembre 2007 soit  
accepté tel que lu.

ADOPTÉE.

**RAPPORT ANNUEL  
DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

M. Yannick Roy fait la présentation du rapport annuel 2007-2008 en utilisant le logiciel Power point et répond aux questions des parents.

**INFORMATIONS  
SUR LA LOI 180 ET  
SUR LES  
FONCTIONS DU  
CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

M. Roy informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Il fait également état des dispositions de la loi 124 adoptée en décembre 2002. Il précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- élire les parents au conseil d'établissement
- élire le représentant et le substitut au Comité de parents
- décider de la formation de l'O.P.P.
- rendre compte du rapport annuel

**PROCÉDURE  
D'ÉLECTIONS AUX  
POSTES DE  
REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

AG-78-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine  
St-Laurent,

De nommer monsieur Yannick Roy afin qu'il agisse à  
titre de président d'élections.

ADOPTÉE.

AG-79-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine  
St-Laurent,

De nommer monsieur Yannick Roy afin qu'il agisse à  
titre de secrétaire d'élections.

ADOPTÉE.

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- a) Le président d'élections procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter. Le président demande à la personne proposée si elle est d'accord pour poser sa candidature à un tel poste.
- b) Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.
- c) Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
- d) S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élections procède au vote.
- e) Le vote est secret.
- f) Le président d'élections distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
- g) Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
- h) La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
- i) En cas d'égalité, le vote est repris.
- j) Après la déclaration d'élections, l'assemblée générale mandate le président d'élections ou le secrétaire d'élections afin qu'il procède à la destruction des bulletins de vote.

AG-80-08 En 2008-2009, pour compléter les mandats aux postes no 2 et no 4, IL EST RÉSOLU,

QUE les deux (2) postes de parents disponibles au sein du conseil d'établissement soient comblés parmi les personnes présentes et que les parents intéressés soumettent leur candidature.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION DE  
DEUX PARENTS  
AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Messieurs Stéphane Saulter et Christian Leclerc sont élus respectivement aux postes no. 2 et no. 4 pour un mandat de 2 ans.

**ÉLECTION D'UN  
REPRÉSENTANT  
ET D'UN  
SUBSTITUT AU  
COMITÉ DE  
PARENTS**

Madame Danielle Côté qui était notre représentante, présente sommairement le travail à faire au Comité de parents. Elle demande s'il y a des personnes qui seraient intéressées au rôle de substitut.

AG-81-08 L'assemblée générale confirme madame Danielle Côté comme représentant-e des parents de l'école au Comité de parents de la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.

**INFORMATIONS  
SUR L'O.P.P.  
Décision quant à  
son existence**

M. Roy explique le rôle de l'O.P.P. à l'assemblée.

AG-82-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine St-Laurent,

QU'un organisme de participation des parents soit formé. Les parents suivants sont intéressés à faire partie de cet organisme :

Louise Filion  
Martine Dionne  
Marc Paquin  
Pauline Brunet

ADOPTÉE.

**CLÔTURE DE  
L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

AG-83-08 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Danielle Côté,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 21 h 37.

---

Christian Leclerc,  
président d'assemblée

---

Lina Bilodeau,  
secrétaire